



FICHE D'INSCRIPTION COURS

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____

E-MAIL : _____

PROFESSION : _____

ETUDES EN DANSE (parcours et diplômes éventuels) :

Cours Choisi : _____

Pass Choisi : _____

Merci de nous renvoyer ce formulaire accompagné du règlement intérieur lu et signé (verso), d'une photo d'identité et de votre règlement

Possibilité d'effectuer un règlement échelonné (nous contacter)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception des pièces demandées ci-dessus.

Règlement intérieur 2011/2012

Avant de confirmer votre inscription, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur des Ateliers Desmaé

1. **Période d'activité** : La saison de cours des Ateliers Desmaé comprend 36 semaines de pratique. Le studio ouvrira ses portes le 19 septembre 2011. Les cours se termineront le 29 juin 2012.
2. **Inscriptions** : Les inscriptions sont à transmettre auprès du bureau de l'association,
21 place Tolozan 69001 Lyon
Tél. 04.78.27.32.49
contactdanse@ateliers-desmae.com

Le choix du ou des jour(s) de cours se fait lors de l'inscription, selon les formules proposées. Ce choix restera fixe toute l'année (aménagement possible).

Nous proposons des cours à l'unité, adhésion comprise pour la séance, à hauteur de 10€. *Un cours d'essai gratuit est proposé du 19 septembre au 15 octobre 2011 sur réservation.*

3. **Certificat médical** : Un certificat médical doit être impérativement fourni lors de l'inscription indiquant que l'adhérent « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse ».
4. **Organisation des cours** : Toutes les activités des Ateliers Desmaé sont ouvertes aux personnes sourdes et entendantes. Ne pourront assister aux cours et participer aux différentes activités que les adhérents à jour de leur cotisation. Les cours suivent le calendrier universitaire et n'auront, généralement, pas lieu les jours de fêtes légales et jours fériés officiels, sauf décision contraire de notre part.
Rappel, les dates de vacances scolaires :

Vacances de la Toussaint : Samedi 22 octobre 2011 au Dimanche 30 octobre 2011

Vacances de Noël : Samedi 17 décembre 2011 au Dimanche 1er janvier 2012

Vacances d'Hiver : Samedi 18 février 2012 au Dimanche 26 février 2012

Vacances de Printemps : Samedi 7 avril 2012 au Dimanche 15 avril 2012

La décision d'ouverture ou de fermeture d'un cours pendant l'année scolaire, de cessation ou de création d'une activité est laissée à la seule initiative des Ateliers Desmaé.

5. **Assiduité** : Il est obligatoire d'émarginer la feuille de présence à chaque début de cours. **Il est impossible de rattraper les cours manqués.**
6. **Responsabilité** : Pour les élèves mineurs, une autorisation des parents est demandée. Toute absence de l'élève mineur aux cours devra être signalée par les parents au professeur. Les Ateliers Desmaé déclinent toute responsabilité en cas d'absence de l'élève mineur.
Vol d'effets et documents personnels : Les Ateliers Desmaé ne sont pas responsables des vols qui peuvent avoir lieu dans leurs locaux. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.
Accident : Les Ateliers Desmaé ne sont pas responsables des accidents éventuels qui peuvent survenir pendant les cours. Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations dans le cadre des cours.
7. **Tarif** : Les tarifs sont des forfaits annuels ou trimestriels. Il est possible d'effectuer un paiement en plusieurs fois, selon la formule choisie. Mais il est impératif de fournir la totalité du règlement lors de l'inscription, avec mise en place d'un système d'encaissement échelonné. **Ce système reste une facilité de paiement et n'est pas automatique. Le règlement des forfaits au trimestre est à remettre dans les 10 premiers jours du début de chaque trimestre.**
Ce règlement se fera par chèque ou en espèce. Nos tarifs sont indiqués toutes taxes comprises (TVA à 19,6%). L'adhésion à l'association est à ajouter à nos tarifs. Cette adhésion s'élève à 16€ pour l'année en cours.
8. **Remboursement** : Toute année ou trimestre commencé est due. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année ou trimestre, sauf :
 - En cas de fermeture d'un cours suivi,
 - En cas de force majeure dûment reconnue (déménagement, maladie longue durée, accident, ...) sur présentation d'un justificatif sous 1 mois.Les cartes de cours professionnelles ne sont pas remboursables.

Lu et approuvé

Date

Nom et signature